

La fibre arrive sur UFFHOLTZ...

La fibre est déployée par Rosace. C'est un réseau qui a été financé par la région Grand-Est, le département du Haut-Rhin, la communauté de communes Thann Cernay et par notre commune.

Le réseau Rosace est un réseau neutre et un réseau ouvert, c'est-à-dire que les Fournisseurs d'Accès Internet louent ou co-investissent dans le réseau afin de commercialiser leurs offres et services.

L'ouverture commerciale prévisionnelle officielle est prévue au cours de ce mois de mai

Malheureusement, en raison de la crise sanitaire et en respect des mesures gouvernementales de confinement, aucune réunion publique de présentation des modalités d'accès à la fibre ne peut être organisée pour le moment.

De gros opérateurs (Bouygues et Orange) ont déjà commencé à contacter nos concitoyens pour expliciter la procédure et pour signer de nouveaux contrats.

Il y aurait 13 opérateurs sur le coup. Pour savoir si votre opérateur habituel a décidé de « s'intéresser » aux UFFHOLTZOIS, il faut aller sur le site de cet opérateur et tester votre éligibilité chez lui.

Il est recommandé de ne pas répondre aux démarchages de commerciaux insistants qui proposent d'installer la fibre sans donner la possibilité de réfléchir au projet. Donc, il ne faut pas signer avec le premier qui vous contactera. Faites marcher la concurrence

Une fois l'ouverture commerciale annoncée, une information explicative sera transmise par Rosace à la commune qui en assurera la diffusion. Mais en attendant....

Les recommandations sont donc les suivantes :

1- Avant de contacter un Fournisseurs d'Accès Internet, vérifier l'éligibilité de son logement : <https://www.rosace-fibre.fr/eligibilite/>

2- **Découvrir les offres des Fournisseurs d'Accès présents sur la commune et surtout contacter l'opérateur de son choix :** <https://www.rosace-fibre.fr/la-fibre/les-operateurs/>

Toutes les informations nécessaires sont inscrites par opérateur présent sur la commune concernée (Différentes offres possibles, N° de téléphone du service client, etc.).

3- Ne pas résilier son abonnement ADSL cuivre tant que le débit fibre n'est pas opérationnel.

4- **Ne rien payer.** Le raccordement à la fibre (tirage de la fibre) est gratuit à condition que le fourreau - pour les adductions en souterrain- soit disponible et exploitable. Les opérateurs ne peuvent donc pas facturer le raccordement (seul l'abonnement fibre est facturé et le cas échéant, il peut y avoir des frais accessoires comme des frais d'accès au service qui dépendent de la politique commerciale de ces derniers).

Pour obtenir des informations générales sur le raccordement de la fibre au domicile, vous pouvez télécharger le guide des particuliers : <https://www.rosace-fibre.fr/la-fibre/telechargements/>

Pour visionner le processus de raccordement depuis l'éligibilité jusqu'à la pose de la prise : <https://bit.ly/vidéoaniméeRosace>

Pour poser une question à ROSACE : utiliser la rubrique « contactez-nous » sur le site www.rosace-fibre.fr

Rappel de la législation en matière de démarchage abusif :

<https://www.economie.gouv.fr/loi-consommation-lutte-contre-le-demarchage-abusif#>